

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 27/06/2007  
Publication 29/06/2007

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CG 2007/IV - 22/09

Séance du 22 JUIN 2007

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

### AIDE EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE L'ENTREPRISE ACOMETIS

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Conseil Général n°2007/1-2è/02 des 14 et 15 décembre 2006 relatif au budget primitif 2007 du Développement Economique et Universitaire
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de l'Economie, du Tourisme, de l'Université et de la Recherche, en date du 22 mai 2007,
- VU l'avis des Commissions Réunies du Conseil Général, en date du 19 juin 2007,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ donne un accord de principe favorable à la société ACOMETIS en vue de l'attribution à titre tout à fait exceptionnel, d'une avance prenant en compte la totalité des surfaces reconstruites à la suite du sinistre, au taux de l'extension (l'indemnité d'assurance sera déduite du montant subventionnable). Les crédits seront prélevés sur le FDAI, enveloppe 89683 chapitre 27 nature 2748 fonction 93 programme F 021 du budget départemental,
- ❖ donne délégation à la Commission Permanente pour attribuer cette aide exceptionnelle et approuver la convention à intervenir

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre  
.....abstentions